CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E118139** **VALABLE JUSQU'AU** **14/03/2024**

ÉDITÉ LE **03/02/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/06/2011
Forme juridique : SARL

Capital : 48 560

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 533 279 147

Siret : **533 279 147 00045**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3902965104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3902965104

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/01/2023

Raison sociale : **GUINEE**

27 RUE CLAUDE BERNARD
44600 ST NAZAIRE

Téléphone : 02 40 70 45 07 **Fax :**
Portable : 06 63 99 02 20

Site Internet :
E-mail : maxime.guinee@orange.fr

Responsabilité légale :
GUINEE MAXIME GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	06/03/2020
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/03/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.